



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les
zones rurales



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité



Demande de subvention

PLAN DE MODERNISATION DES ELEVAGES

Appel à Projets Palmipède à foie gras 2021/2022 (Phase 2)

V2.0 du 26 novembre 2021

Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles

T.O 4.1.1 des Programmes de Développement Ruraux (PDR) Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu>

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr>

Pour la phase 2, du 1^{er} octobre 2021 au 31 mai 2022

Période 1 : 01/10/21 au 04/01/22 - Période 2 : 05/01/22 au 28/02/22 - Période 3 : 01/03/22 au 31/05/22

Evolution entre les versions

Version V1.0 du 07/06/2021 : version originale

Version V1.1 du 01/08/2021 :

Version V2.0 du 26/11/2021 : version correspondant aux projets en phase 2 de l'appel à projets

IMPORTANT

Le formulaire de demande d'aide (fichier word) ne doit en aucun cas être modifié par le bénéficiaire. Toutes modifications ou suppressions de paragraphes pourront entraîner l'irrecevabilité de la demande.

Cette demande d'aide, une fois complétée, constitue, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins, le dossier unique de demande d'aide pour l'ensemble des financeurs publics potentiels.

➤ Où faire parvenir votre dossier ?

Veillez transmettre l'original ainsi que l'ensemble des justificatifs à la DDT/DDTM du département du siège de votre exploitation. Le cachet de la poste faisant foi. (Vous reporter à l'article 9 « Contacts » de l'appel à projets)

Veillez également en conserver un exemplaire.

➤ Contact en cas de besoin d'assistance

Contactez la DDT/DDTM de votre département ou bien le point accueil de votre Chambre d'Agriculture départementale ou toutes structures accompagnatrices (Vous reporter à l'article 9 « Contacts » de l'appel à projets)

Toutes les informations demandées dans ce document doivent être complétées.

Cadre réservé à l'administration (Facultatif)

N° de dossier OSIRIS : _____ Date de réception : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date de complétude : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

PORTEUR DE PROJET : Madame Monsieur

Nom et prénom du porteur de projet _____

ou raison sociale : _____ Code postal |_|_|_|_|_|

mail _____ tél _____

Le cas échéant :

Nom de la structure ayant accompagné le projet : _____

Nom du technicien ayant accompagné le projet et ses coordonnées

Nom/Prénom _____ mail _____ tél _____

ATTENTION :

- Les travaux/investissements démarrés avant la date de réception du dossier ne pourront pas être financés. Un devis signé, un bon de commande, une facture émise ou payée sont considérés comme un commencement de travaux (hors honoraires d'architectes, rémunérations d'ingénieurs et de consultants, dépenses liées au conseil en matière de durabilité environnementale et économique (diagnostics), études de faisabilité)
- Pour les cas particuliers (JA/NI et Projets faisant l'objet d'une demande d'autorisation de démarrage des travaux), se référer à l'article 5 de l'AAP.
- L'accusé réception du dossier (complet ou non) ne vaut pas acceptation de l'aide par l'autorité de gestion.

A quel Programme de Développement Rural (PDR) se rattache la demande ? :

- PDR Aquitaine, type d'opération 4.1.1
 PDR Limousin, type d'opération 4.1.1
 PDR Poitou-Charentes, type d'opération 4.1.1

LIBELLE DU PROJET (description succincte) :

DESCRIPTION DU PROJET :

Pour déterminer l'éligibilité de votre projet, vous pouvez consulter les logigrammes de l'annexe 5 du cahier des charges de l'appel à projets

1. Mon projet se situe :

Dans une commune classée en zone à risque de diffusion (ZRD) au regard de la liste des communes établie dans l'arrêté du 29 septembre 2021 (annexe 8 de l'appel à projets) :

oui

non

2. Mon exploitation compte au moins un :

Jeune agriculteur dont la CJA a été / sera délivrée entre le 01/01/2016 et le 31/12/2021 :

Et mon projet est inscrit au plan d'entreprise qui a été / sera validé lors de mon installation :

oui non

Nouvel installé en agriculture dont la 1^{ère} installation est intervenue / interviendra entre le 01/01/2016 et le 31/12/2021 :

Et mon projet est inscrit à l'étude économique prévisionnelle ou au plan d'affaires élaborés lors de mon installation :

oui non

Aucun des deux

3. Mon projet :

Est un projet dit d'amélioration sanitaire et s'inscrit dans une démarche de non augmentation de ma production annuelle de palmipèdes prêt-à-engraisser :

je m'engage en effet pour l'ensemble de mes unités de production de palmipèdes prêt-à-engraisser (PAE) à ne pas accroître ma quantité annuelle produite de palmipèdes prêt-à-engraisser durant 5 ans à compter de la date d'attribution de la subvention¹, par rapport à la meilleure de mes productions annuelles réalisées au cours des exercices comptables 2018 et 2019. (veuillez compléter l'annexe 7 de ce formulaire)

En ZRD, je m'engage également à mettre en œuvre sans délai les accords interprofessionnels établissant des règles techniques professionnelles en vue de sécuriser la production vis-à-vis du risque sanitaire dans la filière palmipède à foie gras (veuillez compléter l'annexe 8 de ce formulaire)

Porte sur la modernisation de mon atelier d'engraisement, sans accroissement du nombre de places dans mon / mes bâtiment(s)

Porte sur la modernisation et le développement de mon élevage de prêt-à-engraisser et/ou d'engraisement

Autre type de projet hors ZRD et projets relatifs à la gestion d'effluents dont je précise la nature ci-dessous :

4. En période à risque, la mise à l'abri de tous mes palmipèdes prêt-à-engraisser âgés de plus de 5 semaine se fait ou se fera à l'issue de mon projet (plusieurs coches sont possibles) :

dans un (des) bâtiment(s) fermé(s) où la densité maximale est de 6 palmipèdes prêt-à-engraisser/m² de bâtiment

dans un (des) abri(s) léger (où la densité maximale est de 4 palmipèdes prêt-à-engraisser/m² d'abri),

sous filet du parcours attenant à un petit bâtiment léger de 60 à 120 m² maximum ouvert sur un côté, avec un maximum de 1500 animaux de cette tranche d'âge dans mon exploitation

autres modalités à préciser ci-dessous :

Non concerné car j'engraisser seulement des palmipèdes

¹ Date de la décision juridique

ce projet s'inscrit-il dans le plan d'affaires élaboré lors de votre installation (NI) : oui non
 Si oui joindre ce document à votre demande, certifié conforme par votre comptable, et tout autre document si nécessaire permettant d'attester sa date d'établissement.

SI LE STATUT DE VOTRE EXPLOITATION EST UNE PERSONNE MORALE (EARL, GAEC, SAS, SARL ...)

Nombre d'associés - exploitants : |__|__|

Nom et prénom des associés exploitants Ou dénomination sociale	Civilité	N° PACAGE	Date de naissance	Statut	Installé depuis moins de 5 ans	Bénéficiaire de la DJA			Si installé sans DJA
						Date CJA	Projet inscrit dans plan d'entreprise	% de parts	Date installation MSA
				<input type="checkbox"/> ATP <input type="checkbox"/> ATS <input type="checkbox"/> cotisant solidaire <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en cours		<input type="checkbox"/>		
				<input type="checkbox"/> ATP <input type="checkbox"/> ATS <input type="checkbox"/> cotisant solidaire <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en cours		<input type="checkbox"/>		
				<input type="checkbox"/> ATP <input type="checkbox"/> ATS <input type="checkbox"/> cotisant solidaire <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en cours		<input type="checkbox"/>		
				<input type="checkbox"/> ATP <input type="checkbox"/> ATS <input type="checkbox"/> cotisant solidaire <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en cours		<input type="checkbox"/>		

A REMPLIR SEULEMENT POUR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

Etes-vous soumis aux obligations en termes de commande publique (Code la commande publique en vigueur au 1^{er} avril 2019) ?
 oui non

(si vous ne savez pas, vous pouvez faire une demande du formulaire « êtes-vous soumis aux règles de la commande publique ? » auprès de votre DDT/M)

➤ Si oui, joindre le formulaire de respect de la commande publique

2 - CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

Localisation du siège de l'exploitation : Identique à la localisation du demandeur

Si non, veuillez préciser :

N° - Libellé de la voie : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

a. Votre exploitation est-elle concernée par une zone à handicap naturel ?

Montagne Haute montagne Autre.....

b. Atelier d'élevage / Productions sur l'exploitation

Elevage:

	EFFECTIFS AVANT PROJET	EFFECTIFS APRES PROJET <i>Si concerné par une évolution d'effectif en lien avec le projet</i>	<i>Et si besoin EFFECTIFS CONCERNES par le projet</i>
Volailles de chair			
Palmipède			
Bovins lait			
Bovins viande			
Caprin lait			
Caprin viande			
Ovin lait			
Ovin viande			
Veaux de boucherie			
Porcin			
Equin/Asin			
Apicole			
Cunicole			
Autres (à préciser)			

Végétal :

- Viticulture
 - Grandes cultures
 - Arboriculture
 - Horticulture et pépinières
 - Maraîchage
 - Prairies
 - Autres (à préciser) :
-

3- INDICATEURS NATIONAUX : A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

1. Votre exploitation comporte-t-elle au moins une personne installée depuis moins de 5 ans ?

oui avec DJA oui sans DJA non

2. L'opération s'inscrit-elle dans la mise en œuvre du projet d'un GIEE ?

oui non

3. L'exploitation est-elle reconnue en AB ou en cours de conversion, totalement ou partiellement ?

- oui, exploitation reconnue en AB ou en conversion partiellement
- oui, exploitation reconnue en AB ou en conversion totalement
- non

4. L'exploitation est-elle engagée dans une démarche de certification environnementale de niveau 3 (HVE) ?

oui, niveau 3 : certification Haute Valeur Environnementale

SI OUI

je suis engagé dans une certification HVE depuis _____

OU

mon exploitation est certifiée HVE depuis le _____

non

5. L'exploitation produit-elle sous SIQO ?

oui, label rouge / Production :

oui, IGP/ Production : _____

oui, autre/ Production : _____

non, aucune production sous SIQO

6. L'exploitation met-elle en œuvre une MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) système ?

oui, en cours de contractualisation

oui, exploitation engagée

non

7. Quelle est l'orientation technico-économique (OTEX) principale de votre exploitation ? (Cf. annexe 4 de l'appel à projets)

8. Quelle est la taille de votre exploitation agricole ?

- SAU : _____ ha

- Situation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) :

soumise au RSD

soumise déclaration ICPE

soumise enregistrement ICPE

soumise autorisation ICPE

9. Si le projet concerne principalement une autre filière que l'orientation principale de l'exploitation, quel atelier concerne-t-il majoritairement (Cf. annexe 4 de l'appel à projets) ?

10. Votre projet permet-il de créer des emplois dans votre exploitation agricole ?

oui

non

Si oui, combien d'ETP (Equivalent Temps Plein) ? 0.5 1 1.5 2 plus de 2

4 - IDENTIFICATION DU PROJET

Précisions de l'adresse du projet (travaux/investissements) :

Identique à la localisation du demandeur

N° - Libellé de la voie :

Complément d'adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Cette commune figure-t-elle parmi la liste des communes classées Zones à Risque de Diffusion par l'arrêté du 29 septembre 2021 ? oui non

Période prévisionnelle de réalisation du projet :

du |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|_| au |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|_|

ATTENTION

La date prévisionnelle de fin de travaux sera inscrite dans la décision juridique attributive de l'aide si votre dossier reçoit un avis favorable.

Cette date détermine le déclenchement d'un délai de **TROIS mois*** pour l'envoi de votre déclaration de fin d'achèvement de l'opération et l'envoi de votre demande de solde (qui comprend un décompte final des dépenses effectuées ainsi que la liste des aides publiques perçues et leurs montants respectifs). **Toutes les dépenses intervenant après la date prévisionnelle de fin de travaux ne seront pas éligibles. Une dérogation pourra être accordée** après analyse du service instructeur, sans pour autant dépasser la date du 30 septembre 2024.

En l'absence de réception de ces documents par le service instructeur au terme de la période de trois mois*, qui court à partir de la date prévisionnelle de fin d'opération, aucun paiement ne peut intervenir au profit du bénéficiaire. En outre, l'aide attribuée pourra être remise en cause et un remboursement des montants déjà perçus exigé.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'évaluer avec rigueur le délai dans lequel vous envisagez de réaliser votre opération et sa date d'achèvement car c'est elle qui conditionne la date limite de la dernière demande de paiement (demande de paiement du solde).

*** Cette date ne pouvant être postérieure au 30 décembre 2024, date à partir de laquelle plus aucun paiement ne sera réceptionné**

1/ POUR LES PROJETS D'AMELIORATION SANITAIRE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION DE BATIMENT(S) FERME(S) NON CHAUFFE(S)² (HORS JARDIN D'HIVER ET HORS PETIT BATIMENT LEGER ATTENANT A UN PARCOURS REDUIT SOUS FILET) , PRECISER LES ELEMENTS DEMANDES :

Pour savoir comment va être appréciée votre demande d'aide à la construction de bâtiment(s) fermé(s) non chauffé(s) dans le cadre de votre projet dit d'amélioration sanitaire, vous pouvez consulter l'annexe 1 bis de l'appel à projets.

Pour connaître les conditions d'éligibilité d'un projet d'amélioration sanitaire d'élevage, voir l'article 4 de l'appel à projets.

Pour l'exercice comptable 2018 ou l'exercice comptable à cheval entre les deux années civiles 2018-2019 :

- Nombre de palmipèdes PAE produits en tenant compte des effets des lots se trouvant à cheval sur 2 exercices (Appliquer le principe des proratas de présence des animaux entre les exercices comptables): _____ palmipèdes
- Surface nette dédiée à l'élevage des palmipèdes PAE après la phase de démarrage couverte (B) : _____ m²
- Nombre maximum de palmipèdes PAE présents simultanément sur la période comprise entre le 15 novembre 2017 et le 15 mars 2018 (A): _____ palmipèdes
- Sur la période comprise entre le 15 novembre 2017 et le 15 mars 2018, calculer la densité d'élevage⁽¹⁾ maximale atteinte des surfaces couvertes dédiées à l'élevage des palmipèdes PAE après la phase de démarrage (A)/(B) : _____ nombre de palmipèdes/m²

Pour l'exercice comptable 2019 ou sur l'exercice comptable à cheval entre les deux années civiles 2019-2020

- Nombre de palmipèdes PAE produits en tenant compte des effets des lots se trouvant à cheval sur 2 exercices (Appliquer le principe des proratas de présence des animaux entre les exercices comptables): _____ palmipèdes
- Surface nette dédiée à l'élevage des palmipèdes PAE après la phase de démarrage couverte (B): _____ m²
- Nombre maximum de palmipèdes PAE présents simultanément sur la période comprise entre le 15 novembre 2018 et le 15 mars 2019 (A): _____ palmipèdes
- Sur la période comprise entre le 15 novembre 2018 et le 15 mars 2019, calculer la densité d'élevage⁽¹⁾ maximale atteinte des surfaces couvertes dédiées à l'élevage des palmipèdes PAE après la phase de démarrage (A)/(B) : _____ nombre de palmipèdes/m²

Après le projet, les paramètres annuels de productions envisagés seront :

- Nombre de palmipèdes PAE produits durant l'exercice comptable : _____ palmipèdes
- Surface nette dédiée à l'élevage des palmipèdes PAE après la phase de démarrage couverte (B): _____ m²
- Nombre maximum de palmipèdes PAE présents simultanément sur la période comprise entre le 15 novembre et le 15 mars (A): _____ palmipèdes

² correspondant à la première proposition de la question 4 de la description du projet

- Sur la période comprise entre le 15 novembre et le 15 mars, calculer la densité d'élevage⁽¹⁾ maximale atteinte des surfaces couvertes dédiées à l'élevage des palmipèdes PAE après la phase de démarrage (A)/(B) : _____
nombre de palmipèdes/m²

⁽¹⁾ densité d'élevage correspond au nombre total de palmipèdes se trouvant simultanément sous des surfaces couvertes, par mètre carré de surface utilisable.

Pour chacun des exercices 2018 et 2019, vous devez joindre à la demande d'aide et selon votre situation :

soit

S'ils sont conformes avec la réalité de votre élevage, les relevés de la BD Avicole portant sur la déclaration des bâtiments, des abris et, les effectifs entrées et sorties de palmipèdes PAE.

soit

les attestations comptables d'achats de canetons avec les extraits des comptes des grands livres, accompagnées des relevés des factures (sous la forme de tableaux récapitulatifs) des achats de canetons, signés par l'éleveur.

soit

une attestation de l'OP mentionnant les effectifs de PAE produits en totalité avec le détail des lots.

Dans tous les cas :

le plan de masse de l'exploitation en ajoutant les nouvelles constructions liées au projet déposé

Autres situations :

- Pour les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans sans référence historique de production, il vous revient de fournir :

- Le Plan d'entreprise (ou Plan d'affaires) détaillé (indiquant les effectifs de palmipèdes-prêt-à-engraisser projetés)
- En cas d'adhésion à un groupement de producteurs, une attestation d'engagement ou tout autre élément probant indiquant la production contractualisée
- En l'absence d'adhésion à une OP, tout élément permettant d'établir la réalisation du prévisionnel (contrats d'achats de canetons ou de vente de produits)
- Le plan de masse de l'exploitation en ajoutant les nouvelles constructions liées au projet déposé

- Si l'atelier palmipède a connu une baisse de production en 2018 ou en 2019 due à des circonstances exceptionnelles ou de cas de force majeure, il vous revient d'exposer les faits et de fournir les éléments demandés ci-après:

Les faits sont :

- un courrier de demande de reconnaissance des circonstances exceptionnelles ou de cas de force majeur ainsi que la reconstitution de la production historique (joindre les pièces probantes en la matière)
- le plan de masse de l'exploitation en ajoutant les nouvelles constructions liées au projet déposé

2/CATEGORIES D'INVESTISSEMENTS CONCERNEES PAR VOTRE PROJET

(cf. annexe 1 de l'appel à projets/candidatures, intitulé « liste des investissements »)

Catégorie 1	ENJEU DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE	<input type="checkbox"/>
Catégorie 2	ENJEU EFFLUENTS D'ELEVAGE	<input type="checkbox"/>

Catégorie 3	ENJEU QUALITE SANITAIRE ET BIOSECURITE	<input type="checkbox"/>
Catégorie 4	ENJEU AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES EXPLOITATIONS	<input type="checkbox"/>
Catégorie 5	DIAGNOSTICS (DEPENSES ELIGIBLES PLAFONNEES A 1 000 € HT PAR DIAGNOSTIC)	<input type="checkbox"/>

3/PERIODICITE DE L'AIDE

✓ L'exploitation a-t-elle déjà bénéficié d'une aide au titre du Plan de Modernisation des Elevages depuis le 01/01/2017 ?
 oui non

Si oui :

La demande de solde de l'aide de ce dossier a-t-elle été déposée auprès de la DDT(M) : oui non

✓ Un abandon total du projet a-t-il été notifié auprès de la DDT(M) : oui non

Si oui, à quelle date la notification de l'abandon a été transmise à la DDT(M) : __/__/____

(Si l'abandon est postérieur au 31/12/2020, une nouvelle demande est irrecevable)

4/POUR LES PROJETS STRUCTURANTS EN ZONE VULNERABLE

Mon projet comprend des investissements de gestion des effluents rendus nécessaires par le programme d'actions Nitrate en cours ? oui non

➤ Si oui, ces investissements représentent plus de 7 000€ HT ? oui non

5/POUR LES PROJETS RELATIFS A LA GESTION DES EFFLUENTS D'ELEVAGE

1. Vous êtes éleveur en zone vulnérable et votre projet concerne la gestion des effluents d'élevage :

a- Votre exploitation est concernée par un zonage de ZV : zone historique 2007, 2012, ZV 2015 pour le bassin Adour Garonne, ZV 2017 pour le bassin Loire Bretagne, nouvelles zones vulnérables 2018 Bassin Adour Garonne, nouvelles zones vulnérables 2021 bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne

- Vos dépenses liées à la gestion des effluents d'élevage concernent une mise aux normes relative aux nouvelles zones vulnérables 2021 ? oui non

Si oui :

- cette Zone Vulnérable a été désignée pour la première fois en 2021 ? oui non
- cette Zone Vulnérable est une zone vulnérable historiques (désignée en 2007 ou 2012), ayant été déclassées avant le 1er octobre 2016 et ayant été reclassées en 2021 ? oui non
- cette Zone vulnérable est une zone vulnérable historiques (désignée en 2015), ayant été déclassées avant le 1er octobre 2018 ayant été reclassées en 2021 ? oui non

⇒ A noter que les dépenses liées aux zonages suivants **ne sont pas éligibles** (le délai de mise aux normes n'est plus applicable) :

- Zones vulnérables 2015 Adour-Garonne déclassées après le 1er octobre 2018 et reclassées en 2021
- Zones vulnérables 2007 ou 2012 qui ont été déclassées après le 1er octobre 2016, et reclassées en 2021
- Vos dépenses liées à la gestion des effluents d'élevage concernent une mise aux normes relative aux nouvelles zones vulnérables 2018 Bassin Adour Garonne ?

oui
 non

- Si oui, avez-vous réalisé une déclaration d'intention engagement (DIE) avant le 30 juin 2020 auprès de votre DDT/M ?
 - oui
 - non
- Si oui, avez-vous obtenu une dérogation pour proroger de un an le délai de mise aux normes ?
 - oui
 - non
- Si oui, Vos travaux seront-ils terminés avant le 1er septembre 2022 ?
 - oui
 - non
- Vos dépenses liées à la gestion des effluents d'élevage concernent-ils des effectifs nouveaux en lien avec un projet de développement ?
 - oui
 - non
- Votre exploitation détiendra-t-elle à l'issue du projet, les capacités exigibles sur effectifs finaux en zone vulnérable ?
 - oui
 - non

b. Vous êtes JA en zone vulnérable (toutes zones : historique 2007, historique 2012, ZV 2015 pour le bassin Adour Garonne ou ZV 2017 pour le bassin Loire-Bretagne, nouvelles zones vulnérables 2018 ou 2021) :

- Vos dépenses liées à la gestion des effluents d'élevage concernent des effectifs nouveaux, en lien avec un projet de développement ? oui non
- Vos travaux de gestion des effluents sont inscrits dans votre Plan d'Entreprise (PE) ? : oui non
- Vos travaux seront terminés dans un délai de 4 ans³ suivant votre installation (date CJA) ? : oui non

Dépenses relatives aux ouvrages de stockage liés à la gestion des effluents d'élevage en Zone Vulnérable (hors couverture des ouvrages) - Se reporter au DEXEL / une ligne par ouvrage

Nature de l'ouvrage	Nomenclature Dexel	Capacité totale de l'ouvrage en projet (à reporter sur le devis retenu)	Montant du devis retenu	Capacités non admissibles au financement (capacités exigibles au moment du dépôt du dossier sur effectifs avant projet)	Capacités minimum à détenir à l'issue du projet (forfaitaire ou capacité agronomique pour effectifs finaux)
Ex: Fosse à lisier	Ex: FOS 1	Ex: 500m3	Ex: 30000 €	Ex: 100m3	Ex: 300m3

2. Vous êtes éleveur hors zone vulnérable et votre projet concerne la gestion des effluents d'élevage :

- a. Votre exploitation n'est concernée par aucun zonage « zone vulnérable »
- Vos dépenses liées à la gestion des effluents d'élevage concernent des effectifs nouveaux, en lien avec un projet de développement ? oui non

³ L'aide peut être accordée durant la période de réalisation des actions du plan d'entreprise (4 ans à partir de la date d'installation c'est-à-dire la date du CJA) sous réserve des conditions de réalisation inscrite dans la décision juridique.

- Votre exploitation détiendra à l'issue du projet, les capacités exigibles eu égard aux effectifs finaux ICPE ou RSD ? oui non

b. Vous êtes JA hors zone vulnérable

- Vos dépenses liées à la gestion des effluents d'élevage concernent des effectifs nouveaux, en lien avec un projet de développement ? oui non
- Vos travaux de gestion des effluents sont inscrits dans votre Plan d'Entreprise (PE) ? oui non
- Vos travaux seront terminés dans un délai de 4 ans⁴ suivant votre installation (date CJA) ? oui non

Dépenses relatives aux ouvrages de stockage liés à la gestion des effluents d'élevage hors Zone Vulnérable (hors couverture des ouvrages) - Se reporter au DEXEL

Nature de l'ouvrage	Nomenclature Dexel	Capacité totale de l'ouvrage en projet (à reporter sur le devis retenu)	Montant du devis retenu	Capacités non admissibles au financement (capacités ICPE ou RSD au moment du dépôt du dossier sur effectifs avant projet)	Capacités minimum à détenir à l'issue du projet (ICPE ou RSD pour effectifs finaux)
Ex: Fosse à lisier	Ex: FOS 1	Ex: 500m3	Ex: 30000 €	Ex: 100m3	Ex: 300m3

6/ UNIQUEMENT POUR LES DOSSIERS EN PHASE 2 DE L'AAP : VOUS AVEZ FAIT UN DIAGNOSTIC ENERGETIQUE CAR LE MONTANT TOTAL DES INVESTISSEMENT DE LA CATEGORIE 4 « ENJEUX AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES EXPLOITATIONS » EST SUPERIEUR A 10 000 €.

Avez-vous fait réaliser le diagnostic par une structure et vérifié qu'il soit conforme à l'instruction ministérielle et au cahier des charges en annexe 5 de l'appel à projet ? oui non

Avez-vous réalisé l'autodiagnostic « Je diagnostique ma ferme » ? oui non

7/ POUR LES PROJETS D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES (SE REFERER A L'ART.8 DE L'AAP)

L'électricité produite est revendue pour tout ou partie à un opérateur

oui non

L'installation des panneaux photovoltaïques porte sur le bâtiment concerné par le projet déposé dans le cadre de l'AAP (construction, aménagement/équipement)

oui non

Le bâtiment concerné par le projet est un bâtiment d'élevage

oui non

Si oui, l'installation des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment d'élevage est couplée à un système de récupération de chaleur

oui non

Si oui, cette récupération de chaleur est valorisée intégralement dans l'itinéraire technique de l'élevage

oui non

IMPORTANT : Le devis d'achat de panneaux photovoltaïques hybride (récupérateur de chaleur) revient d'être détaillé afin de permettre l'identification des montants des matériels relatifs aux productions respectives d'électricité (partie capteurs ou modules solaires photovoltaïques) et de chaleur (partie hybride) ainsi que la valorisation de cette dernière (système de diffusion).

⁴ L'aide peut être accordée durant la période de réalisation des actions du plan d'entreprise (4 ans à partir de la date d'installation c'est-à-dire la date du CJA) sous réserve des conditions de réalisation inscrite dans la décision juridique.

PRINCIPE DE SELECTION	DEFINITION DU CRITERE	JUSTIFICATIFS	PTS	CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION					
				déjà fourni	ctr ddt	Conf Pce	PTS	Observations	
POUR LES DOSSIERS EN PHASE 2 DE L'AAP									
Projets dits d'AMELIORATION SANITAIRE	<p>Projet portant sur une ou plusieurs unité(s) de production de palmipèdes prêt-à-engraisser et s'inscrivant dans une démarche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - non augmentation de la production annuelle de palmipèdes prêt-à-engraisser ; - ET pour les unités de production situées dans une commune classée en zone à risque de diffusion⁵, de mise en œuvre de l'accord interprofessionnel⁶ établissant des règles techniques professionnelles en vue de sécuriser la production vis-à-vis du risque sanitaire dans la filière palmipèdes à foie gras 	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement dans une démarche de non augmentation de la production annuelle de palmipèdes prêt-à-engraisser sur la base d'une référence de production attestée par la structure d'agrément PalmiG Confiance (annexe 7) ; - Attestation de la structure d'agrément PalmiG Confiance de mise en œuvre effective de la démarche de non augmentation de la production annuelle de palmipèdes PAE par rapport à la référence établie (à fournir à la demande de solde) (annexe 7 bis) <input type="checkbox"/> Et pour les unités de production situées en ZRD : - Engagement, attesté par la structure d'agrément PalmiG Confiance, dans une démarche de mise en œuvre des règles techniques professionnelles en vue de sécuriser la production vis-à-vis du risque sanitaire dans la filière foie gras, établies dans l'accord interprofessionnel du 4 octobre 2021 (annexe 8) ; - Attestation de la structure d'agrément PalmiG Confiance du respect des règles techniques professionnelles établies dans l'accord interprofessionnel du 4 octobre 2021 (à fournir à la demande de solde) (annexe 8 bis). 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	100	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Mise aux normes	<p>Gestion des effluents : mise aux normes conformément à l'article 17 du R(UE) n° 1305/2013 Projet porté par une exploitation dont au moins un bâtiment d'élevage se trouve en zone vulnérable au moment de la demande d'aide et qui comprend des investissements de gestion des effluents liés aux travaux de mise aux normes relatifs au programme d'actions Nitrate en cours, d'au moins 7 000 € HT (dépenses éligibles, retenues et plafonnées)</p>	<p>Description du projet plan de l'exploitation devis</p>	<input type="checkbox"/>	70	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Renouvellement générationnel	<p>Projet porté par une exploitation comprenant au moins un nouvel installé (NI) ou un jeune agriculteur (JA) au moment de la demande d'aide ou Projet porté par un exploitant inscrit au Répertoire Départ Installation et ayant réalisé un « diagnostic d'exploitation à céder » dans le cadre du volet 5 du dispositif AITA (Accompagnement à l'Installation Transmission en Agriculture) au moment de la demande d'aide</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> NI : attestation MSA comportant la 1ère date d'inscription auprès de la MSA en tant que chef d'exploitation <input type="checkbox"/> JA : attestation MSA comportant la 1ère date d'inscription auprès de la MSA en tant que chef d'exploitation ou avis favorable de la CDOA <input type="checkbox"/> RDI : Copie de la dernière page du « diagnostic d'exploitation à céder » mentionnant l'inscription au RDI (signature exploitant et structure d'accompagnement) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

⁵ Arrêté du 29 septembre 2021 définissant les zones à risque de diffusion du virus de l'Influenza Aviaire

⁶ Arrêté du 4 novembre 2021, publié au Journal Officiel le 9 novembre 2021, portant extension de l'accord interprofessionnel conclu le 4 octobre 2021 dans le cadre du comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (CIFOG)

ENVIRONNEMENT		Projet porté par une exploitation engagée dans une démarche de certification environnementale HVE sur l'ensemble des ateliers de son exploitation (au moment de la demande d'aide ou à la demande de solde)	<input type="checkbox"/> description du projet <input type="checkbox"/> - devis <input type="checkbox"/> - présentation des productions de l'exploitation sur le formulaire de demande d'aide <input type="checkbox"/> - certificat de l'organisme certificateur <input type="checkbox"/> Ou <input type="checkbox"/> attestation d'engagement dans une démarche de certification HVE (Annexe 4)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	35	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Exploitation adhérente à un GIEE au moment de la demande d'aide. Le dossier porte majoritairement (au moins 50%) sur des investissements éligibles retenus et plafonnés, contribuant directement au projet porté par le GIEE.	<input type="checkbox"/> Arrêté préfectoral de création du GIEE <input type="checkbox"/> + si nécessaire, autres pièces justifiant du lien direct avec le projet porté par le GIEE	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	15	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Projet comportant la création d'une installation de panneaux photovoltaïques* en toiture du bâtiment sur lequel porte l'investissement <i>*NB : se référer à l'article 8 de l'appel à projets, l'attribution des points n'entraîne pas l'éligibilité de l'équipement photovoltaïque dans les investissements subventionnables.</i>	<input type="checkbox"/> Proposition Technique et Financière mentionnant l'autoconsommation <input type="checkbox"/> Description du projet, plans, devis, que le projet soit porté par le porteur de projet ou par une tierce personne	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	15	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Projet de micro méthanisation pour les effluents de l'atelier sur lequel porte le dossier PME <i>NB : L'attribution des points n'entraîne pas l'éligibilité de l'équipement de méthanisation dans les investissements subventionnables.</i>	<input type="checkbox"/> Autorisation administrative	<input type="checkbox"/>	35	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Palmipède	NEO TERRA	Sur toute la durée du projet (entre la date de demande d'aide et la dernière demande de paiement), projet porté par une exploitation adhérente à un SIQO (Hors Bio), sur l'atelier concerné par au moins 50 % des investissements éligibles retenus et plafonnés	<input type="checkbox"/> Attestation d'un représentant de l'ODG (ODG ou structure habilitée par l'ODG)	<input type="checkbox"/>	50	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Atelier dont la totalité de la production est commercialisée « en circuits courts »	<input type="checkbox"/> Attestation de l'expert-comptable sur le dernier exercice comptable clôturé	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	STRUCTURATION FILIERE	Projet de bâtiment chauffé performant pour le confort thermique : le projet doit comporter une isolation sur la totalité des surfaces de plafonds, longs pans et pignons. (en dehors des ouvertures pour la lumière, l'aération, les trappes et portails) avec un matériau isolant d'au moins 40 mm d'épaisseur	<input type="checkbox"/> Plan du bâtiment avec ses cotes intérieures et devis précisant l'épaisseur des panneaux isolants. <input type="checkbox"/> Le plan doit faire apparaître l'emplacement des matériaux isolants existants ou qui vont être posés et mentionner leur épaisseur.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	" + " 20	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

		<p>OU</p> <p>Projet de bâtiment d'engraissement performant pour la biosécurité et / ou le confort thermique : projet dont au moins 50% des investissements éligibles plafonnés portent sur des équipements de maîtrise de l'ambiance nettoyables (catégorie 1, paragraphe 2.2.1 Qualité de l'air, température, humidité et ventilation) et / ou l'isolation du bâtiment.</p>	<p>Devis faisant apparaître le libellé et le montant des investissements de la Catégorie 1 Paragraphe 2.2.1 « Qualité de l'air, température, humidité et ventilation » et/ou de la Catégorie 4 isolation de l'annexe 1 de l'appel à projets "Liste détaillée des dépenses éligibles"</p> <p>Formulaire de demande de subvention avec l'annexe 9 "Dépenses prévisionnelles" complétée pour la partie investissements concernant la « qualité de l'air, température, humidité et ventilation » et / ou isolation.</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
		<p>Projet portant sur un atelier de canards PAG avec maintien ou création d'un ou de parcours arboré(s) comportant au minimum 20 équivalents arbres/ha.</p>	<p><input type="checkbox"/> Attestation « parcours arboré(s) » signée par éleveur avec plan localisant les parcours au moment de la demande d'aide et au moment. (annexe 3)</p>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

6 - PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

1. LES DEPENSES PREVISIONNELLES (TABLEAU A COMPLETER EN ANNEXE 10)

Veillez numéroté chaque devis par type d'investissements (01 à 99).
Veillez renseigner les dépenses matérielles et les dépenses immatérielles.

VERIFICATION DU COUT RAISONNABLE DES DEPENSES

Il est à noter que l'utilisation des référentiels nationaux est PRIORITAIRE dans le processus de vérification du coût raisonnable.

✓ **2 cas de figure peuvent se présenter :**

. la dépense est présente dans les référentiels nationaux reconnus par le Ministère en charge de l'Agriculture. *Pour savoir si votre dépense prévue est présente dans un référentiel, veuillez contacter votre DDT(M) ou votre référent PCAE.*

. la dépense n'est pas prévue dans les référentiels nationaux. Dans ce cas, il faut s'appuyer sur plusieurs devis.
Les devis devront reprendre explicitement les formulations présentes dans la liste de matériels éligibles jointe à l'Appels à Projets / Candidatures.

✓ **3 cas d'analyse possibles en fonction du montant de la dépense**

- a) dépenses inférieures à 2 000€ HT : le devis choisi est retenu
- b) dépenses comprises entre 2 000€ HT et 90 000€ HT :
 - si la dépense est prévue dans le référentiel = page du référentiel correspondante + devis choisi
 - si la dépense n'est pas prévue dans le référentiel = le devis choisi + un autre devis comparable
- c) dépenses supérieures à 90 000€ HT :
 - si la dépense est prévue dans le référentiel = page du référentiel correspondante + devis choisi + un autre devis comparable
 - si la dépense n'est pas prévue dans le référentiel = le devis choisi + 2 autres devis comparables

2. ALTER'NA (FOND DE GARANTIE-PRET)

Avez-vous sollicité ou comptez-vous solliciter un prêt Alter'NA pour financer les investissements présentés dans le cadre de cet appel à projets ?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, merci de bien vouloir identifier ce prêt dans le plan de financement prévisionnel et informer votre banque de cette demande de subvention.

Je m'engage à signaler au service instructeur de la Région Nouvelle Aquitaine l'obtention d'un prêt Alter'NA.

⇒ **La Région Nouvelle-Aquitaine vérifiera si un prêt aura été octroyé. Si le plan de financement n'est pas conforme (sur-financement ou taux d'aide dépassé), la subvention FEADER pourra être pour tout ou partie réduite et/ou récupérée.**

3. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Pour rappel, les financements accordés dans le cadre du PME ne peuvent pas se cumuler avec d'autres subventions portant sur les mêmes investissements (Appels à projets portés par la MSA, l'Etat ou d'autres collectivités territoriales).

Financiers sollicités (Région Nouvelle-Aquitaine, Etat, Conseils Départementaux, Agences de l'Eau, FEADER)	Montant en €
Montant des aides publiques attendues au titre de l'opération « Plan de modernisation des élevages »	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
✓ Prêt Alter 'NA (montant du prêt)	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
✓ Autre (préciser)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Montant des aides attendues hors mesure « Plan de modernisation des élevages »	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Sous-total financeurs publics	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Emprunt ⁽¹⁾	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Dépôt de garantie	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Autofinancement privé	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Autre (dont, mécénat)	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Sous-total financeurs privés	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
TOTAL général = coût global du projet	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _

(1) Si oui, le prêt vous a-t-il été accordé par l'établissement bancaire ? : Oui Non

7 - LISTE DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

Pour tous les bénéficiaires	Pièce jointe	Déjà fournie	Sans objet
Exemplaire original de la demande d'aide daté, complété et signé	<input type="checkbox"/>		
Justificatifs de dépenses matérielles et immatérielles (travaux/investissements): devis détaillés en quantité et en prix (classés par type d'investissement) par type de dépenses. <i>La vérification du coût raisonnable de la dépense se fait grâce à plusieurs devis (fournir les 2 ou 3 devis et spécifier le devis retenu) ou grâce aux référentiels validés au niveau national (fournir la partie du référentiel correspondante).</i>	<input type="checkbox"/>		
RIB comportant IBAN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Diagnostic relatif à la gestion des effluents d'élevage permettant de vérifier que l'exploitation détiendra les capacités agronomiques après projet : synthèse DEXEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autodiagnostic (annexe 2 du formulaire de demande d'aide) pour les exploitations dont les effluents ne nécessitent aucun ouvrage de stockage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une attestation d'engagement dans la démarche PalmiG Confiance au minimum et au plus tard au moment de la demande de solde une attestation d'agrément (annexe 1 du formulaire de demande d'aide)	<input type="checkbox"/>		
Attestation d'inscription à la base de données Avicole 2021	<input type="checkbox"/>		
Plan de situation de l'exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Attestation sur l'honneur portant sur le respect des obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables Annexe 6 du formulaire de demande d'aide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Attestation de régularité fiscale des services fiscaux (pour tous les bénéficiaires sauf établissement public) ⁷	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation MSA précisant le statut d'exploitant agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Attestation sociale : attestation à jour de régularité au regard des obligations sociales délivrée par la MSA ⁸	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Pièces complémentaires, le cas échéant				
Pour les NI	Attestation MSA précisant la régularité du règlement des cotisations sociales (pour les sociétés, cotisations de la société) et le statut d'exploitant agricole et comportant la première date d'inscription auprès de la MSA en tant que chef d'exploitation. <i>Exploitant en cours d'installation : l'attestation MSA est à fournir au plus tard au moment de la première demande de paiement.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les JA	- Attestation MSA précisant la régularité du règlement des cotisations sociales (pour les sociétés, cotisations de la société) et le statut d'exploitant agricole et comportant la première date d'inscription auprès de la MSA en tant que chef d'exploitation. <i>Exploitant en cours d'installation : l'attestation MSA est à fournir au plus tard au moment de la première demande de paiement.</i> OU - Avis favorable de la CDOA (pièce détenue par l'administration). Cette pièce est obligatoire si le projet concerne des investissements sur les ouvrages de stockage des effluents. <i>Cette pièce peut être fournie au plus tard au moment de l'ICP.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Arrêté de permis de construire (<i>le récépissé de dépôt de permis de construire n'est pas suffisant</i>). Il pourra être transmis au plus tard 2 jours ouvrés avant le dernier comité de sélection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Déclaration de travaux (si le permis de construire n'est pas requis)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Plan de masse de l'exploitation avec emplacements, destinations et surfaces des abris et des bâtiments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Plan des aménagements intérieurs avant travaux et après travaux, des bâtiments concernés dans le cadre d'un projet de rénovation, d'agrandissement ou de construction de bâtiment et d'abri avec indication des cotes intérieures et destination des bâtiments et des abris	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	les attestations relatives aux données de production palmipèdes PAE annuelle de l'exploitation pour les exercices comptables 2018 et 2019 (comme demandé dans l'annexe 7)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personne physique	Pièce d'identité en cours de validité (Passeport, Carte Nationale d'Identité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etablissement public	Formulaire de respect de la commande publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Avis de situation à jour de la base SIRENE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Forme sociétaire	K-bis à jour (durée de validité = 1 an) à transmettre au plus tard à la 1 ^{ère} demande de paiement si un k-bis provisoire est fournie au moment de la demande d'aide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Extrait des statuts (pages indiquant les associés, leur qualité, la répartition des parts sociales) à transmettre au plus tard à la 1 ^{ère} demande de paiement si les statuts provisoires sont fournis au moment de la demande d'aide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Association, fondation, GIEE, établissements	Exemplaire des statuts à jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Récépissé de déclaration d'association en préfecture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Statuts et liste des membres du bureau et du conseil d'administration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	PV de l'AG approuvant le projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Attestation à jour de régularité au regard des obligations sociales délivrée par les services compétents (MSA ou URSSAF)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UNIQUEMENT POUR LES DOSSIERS DE LA PHASE 2 DE L'AAP				
Projet comprenant plus de 10 000€ HT d'investissements éligible d'économie d'énergie	Diagnostic énergétique conforme au cahier des charges annexe 5 de l'appel à projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

⁷ Se reporter à l'annexe 6 du présent formulaire pour plus de précisions sur les pièces justificatives à fournir selon votre situation

⁸ Se reporter également à l'annexe 6

(au choix)	Autodiagnostic « Je diagnostique ma ferme »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Projet incluant des panneaux photovoltaïques	Proposition Technique et Financière mentionnant l'autoconsommation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les JA dont le projet porte sur le développement d'unité(s) de production situées en ZRD (installés entre le 1er octobre 2016 et le 31 décembre 2021)	Plan d'entreprise de l'installation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les NI dont le projet porte sur le développement d'unité(s) de production situées en ZRD (installés entre le 1er octobre 2016 et le 31 décembre 2021)	Plan d'affaires élaboré lors de l'installation, daté et signé, certifié par le centre comptable Ou Etude économique prévisionnelle datée et signée accompagnée de l'avis favorable du comité de prêt d'honneur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pièces complémentaires en lien avec les critères de sélection

Merci de cocher la fourniture des pièces relatives aux critères de sélection dans le tableau de la page 14

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

Des documents complémentaires peuvent être demandés après remise de votre dossier au guichet unique, nécessaires à l'étude du dossier dans ses différents éléments : administratifs, financiers, techniques...

8 - OBLIGATIONS GENERALES

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je demande (nous demandons) à bénéficier des aides « Plan de modernisation des élevages ».

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privés que celles présentées dans le plan de financement.
- Ne pas faire l'objet d'une liquidation judiciaire.
- Avoir informé les services instructeurs dans le cas d'une procédure de redressement judiciaire.
- Ne pas faire l'objet d'une procédure liée à des difficultés économiques. Si c'est le cas, en informer les services instructeurs.
- L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes concernant ma (notre) situation et concernant le projet d'investissements.
- Que l'opération (projet) n'a pas débuté au moment du dépôt de mon (notre) dossier auprès de la DDT/M (devis signé, bon de commande, facture émise ou payée).
- Respecter les conditions d'âge au 1^{er} janvier de l'année de dépôt de ma (notre) demande (au moins 18 ans et n'avoir pas atteint l'âge prévu à l'article D. 161-2-1-9 du code de la sécurité sociale).
- Avoir pris connaissance de la notice relative à l'opération et notamment aux points de contrôle, règles de versement des aides et sanctions encourues en cas de non-respect de ces points.
- Etre à jour de mes (nos) cotisations sociales. Pour des personnes morales, la société ou l'ensemble des associés exploitants doivent être à jour.
- Avoir pris connaissance que ma (notre) demande d'aide pourra être rejetée en totalité ou partiellement au motif que le projet ne répond pas aux priorités définies régionalement ou au motif de l'indisponibilité des crédits affectés à cette mesure.
- Respecter les critères d'éligibilité et de sélection de mon (notre) projet.

L'inexactitude de ces déclarations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide.

Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide à :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération.
- Informer la DDT/DDTM du début d'exécution effectif de l'opération.
- Informer la DDT/DDTM de toute modification de ma (notre) situation, de la raison sociale de ma (notre) structure, des engagements ou du projet.
- Ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet ».
- A ce que l'équipement dont l'acquisition est prévue dans le cadre du projet respecte les normes en vigueur.
- Poursuivre mon (notre) activité agricole au sens de l'article L311-1 du code rural ayant bénéficié de l'aide pendant une période de 5 années à compter de la date du paiement final.
- Maintenir sur mon (notre) exploitation les équipements et les aménagements ayant bénéficié des aides pendant une durée de cinq ans à compter de la date du paiement final.
- Si je suis bénéficiaire d'une aide attribuée dans le cadre d'un projet d'amélioration sanitaire, à ne pas accroître ma quantité annuelle produite de palmipèdes prêt-à-gaver par rapport à la meilleure de mes productions annuelles réalisées au cours des exercices comptables 2018 et 2019 durant 5 ans à compter de la date d'attribution de la subvention⁹.
- A rester propriétaire de l'investissement pendant une durée de cinq ans à compter de la date du paiement final.
- A conserver pendant une période de 10 ans tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, comptabilité, etc.

⁹ Date de la décision juridique

- A permettre / faciliter l'accès à l'exploitation aux autorités compétentes chargées de contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite (nous sollicitons) pendant 10 ans.
- Respecter les obligations européennes en matière de publicité.
- Me (nous) soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourrait résulter de l'octroi d'aides nationales et européennes.
- Fournir à l'autorité de gestion et/ou aux évaluateurs désignés ou autres organismes habilités à assumer des fonctions en son nom, toutes les informations nécessaires pour permettre le suivi et l'évaluation du programme.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Dans ce cas, mon nom (nos noms) ou ma (notre) raison sociale, ma (notre) commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'Etat compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie (nous bénéficions) d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me (nous) concernant.

Fait à _____ le _____ Nom, prénom et signature(s) du demandeur gérant, du représentant légal ou, pour un GAEC, de chaque associé.
--

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION : SIGNATURE DU SERVICE INSTRUCTEUR VALIDANT L'INSTRUCTION
Fait à : _____ le _____ Nom, prénom et signature du représentant :

ANNEXE 1: Attestation d'engagement et/ou d'agrément à la démarche PalmiGconfiance



Attestation d'engagement et/ou d'agrément à la démarche PalmiGconfiance

Nom de l'exploitation :

N° SIRET de l'exploitation :

Engagement

Agrément



Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

.....

Représentant,

Organisme et adresse :

.....

Tél : Fax : Email :

.....

Ai assisté

M/Mme :

éleveur, pour l'évaluation de ses pratiques et atteste

de son engagement à la Démarche le :/..../.....

Signature et cachet de l'organisme :

Fait à :

Le :/..../.....

ANNEXE 2 : Auto diagnostic démontrant l'absence totale de besoin d'ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents d'élevage sur l'ensemble de l'exploitation

DEMANDEUR

N° SIRET :
Raison sociale :
Nom Prénom du porteur de projet :
Adresse :
CP : Ville :

Projets concernés :

Projets d'investissements portant sur des bâtiments ne générant aucun effluent qui pourrait nécessiter un dispositif de stockage ou de traitement.

L'exploitation ne doit nécessiter aucun ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents d'élevage sur la totalité de ses productions animales et des sites d'élevage. Les effluents d'élevage doivent être exclusivement des fumiers compacts, non susceptibles d'écoulement, provenant d'aires paillées intégrales et pouvant être stockés au champ selon les normes en vigueur.

Aucun effluent d'élevage liquide (lisier, purin, eaux blanches, eaux vertes, eaux brunes, lixiviats de fumière, eaux de lavages d'aires souillées par des déjections) ne doit exister sur l'exploitation.

NB : le fumier compact non susceptible d'écoulement doit séjourner plus de deux mois sous les pieds des animaux pour pouvoir être stocké au champ selon les normes en vigueur.

Conclusion de l'auto diagnostic : (cf tableau à compléter au verso)

Aucune case rouge n'est cochée. A l'issue du projet, l'exploitation ne nécessite aucun ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents d'élevage.

Diagnostic DEXEL non obligatoire.

Au moins une case rouge est cochée. A l'issue du projet, présence potentielle d'effluents d'élevage nécessitant un ouvrage de stockage ou de traitement.

Diagnostic DEXEL obligatoire.

Fait à : Le : / /

J'atteste, nous attestons l'exactitude des informations fournies dans ce document.

Signature du chef d'exploitation et pour les GAEC signature de chaque membre du GAEC

Analyse de la nécessité de disposer d'ouvrages de stockage ou de traitement des effluents pour les productions animales présentes sur l'exploitation : (cocher les cases correspondant à vos élevages)

Types d'ateliers d'élevage présents	SITUATION		
	Mettre une croix dans les cases correspondant à votre situation avant et après projet		
		Avant le Projet	Après le Projet
Vaches allaitantes <input type="checkbox"/>	Aire Paillée Intégrale avec fumier compact non susceptible d'écoulement > à 2 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'aires d'exercice raclées ou de surfaces d'aires de couchage curées avant 2 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'une aire de tétée utilisée en VSLM (y compris veaux rosés)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence de fumiers et/ou jus à stocker →	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Totalité du Fumier des VSLM et de l'aire de tétée mis sur l'API des vaches →		
Utilisation d'une étable entravée pour le logement de tout ou partie du troupeau (ne pas cocher cette case s'il s'agit d'un coin infirmerie abritant ponctuellement quelques animaux à isoler)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bovins à l'engrais <input type="checkbox"/>	Aire Paillée Intégrale avec fumier compact non susceptible d'écoulement > à 2 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'aires d'exercice raclées ou de surfaces d'aire de couchage curées avant 2 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Utilisation d'une étable entravée pour le logement de tout ou partie des bovins à l'engrais.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Veaux de Boucherie <input type="checkbox"/>	Nécessite toujours un ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents (y compris en API nécessité de stocker ou traiter eaux de lavage du DAL)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vaches laitières <input type="checkbox"/>	Nécessite toujours un ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents (eaux du bloc traite ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ovins Viande <input type="checkbox"/>	Aire Paillée Intégrale avec fumier compact non susceptible d'écoulement > à 2 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'aires d'exercice raclées ou de surfaces d'aire de couchage curées avant 2 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ovins lait <input type="checkbox"/>	Nécessite toujours un ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Exploitation au RSD avec dispositif de traitement validé par un SPANC →		<input type="checkbox"/>
	Autres situations →		<input type="checkbox"/>
Caprins Viande <input type="checkbox"/>	Aire Paillée Intégrale avec fumier compact non susceptible d'écoulement > à 2 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'aires d'exercice raclées ou de surfaces d'aire de couchage curées avant 2 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Caprins Lait <input type="checkbox"/>	Nécessite toujours un ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Exploitation au RSD avec dispositif de traitement validé par un SPANC →		<input type="checkbox"/>

	Autres situations	→	
Equins Asins <input type="checkbox"/>	En plein air intégral ou fumier compact non susceptible d'écoulement stocké au champ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'effluents à stocker dans un ouvrage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Porcs <input type="checkbox"/>	Nécessite un ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Porcs en API <input type="checkbox"/>	Porcherie en aire paillée intégrale avec fumier compact non susceptible d'écoulement > à 2 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Porcs en plein air <input type="checkbox"/>	Exclusivement fumier compact stocké au champ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'effluents à stocker dans un ouvrage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Volailles Palmipèdes <input type="checkbox"/>	Exclusivement fientes sèches ou fumier compact non susceptible d'écoulement stockés au champ (attention au respect des nouvelles règles de biosécurité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'effluents à stocker dans un ouvrage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lapins <input type="checkbox"/>	Nécessite toujours un ouvrage de stockage d'effluents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre : <input type="checkbox"/>	Préciser :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 3 : Attestation Parcours Arboré

- L'original avec la partie AVANT PROJET signée est à joindre à votre dossier de demande de subvention PCAE PME.
- Conservez une copie de ce document complété et signé pour la joindre à votre demande de solde après avoir complété la partie APRES PROJET.

Raison sociale : _____ SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Fiche Attestation sur l'honneur Parcours arborés

Palmipèdes

(Cochez la case correspondant à la production sur laquelle porte votre projet)

Le parcours en relation avec le ou les bâtiments sur lequel porte le projet d'investissement PCAE PME devra comporter au minimum 20 équivalents arbres par hectare en palmipèdes

Définition et objectifs d'un parcours arboré :

L'implantation d'arbres sur les parcours permet d'améliorer le bien-être animal (protection des animaux grâce à l'ombre portée par les arbres), les conditions d'élevages mais aussi de favoriser une meilleure image liée à la production. Selon le type de productions le nombre de parcours associés peut varier. Un bâtiment fixe aura un parcours associé tandis que les bâtiments mobiles (cabanes) pourront disposer de plusieurs parcours liés à l'atelier. De même certains bâtiments disposeront de parcours sur chaume.

Au moins un des parcours associés au bâtiment sur lequel porte le projet doit être arboré et correspondre aux caractéristiques décrites dans ce document.

Pour les ateliers palmipèdes comportant des cabanes mobiles, il est considéré que la totalité des parcours affectés à cet atelier sont associés au projet. Dans ce cas, au moins un de ces parcours devra comporter un minimum de :
15 équivalents arbres /ha en palmipèdes.

Définition d'un « équivalent arbre » :

- Un arbre isolé = 1 équivalent arbre
- Alignement d'arbres : alignement d'arbres isolés Chaque arbre isolé est équivalent à un arbre.
- Haie (élément linéaire continu comprenant une ou plusieurs strates de ligneux, buissons, arbustes, arbrisseaux ou arbres) : 3 ml = 1 équivalent arbre
- Lisière de bois : 3 ml = 1 équivalent arbre
- Bosquet (arbres regroupés dont la surface des couronnes se chevauchant est inférieure à 50) : 4.5 m²= 1 équivalent arbre

Localiser chacun des parcours sur un plan (plan de masse ou autre échelle permettant d'identifier ces parcours) annexé à cette attestation.

Description de chacun des parcours identifiés tel qu'il sera à l'issue du projet :

Identification du parcours (par exemple numéro sur le plan fourni) : _____

- (Cochez une des deux cases) Parcours arboré déjà existant Parcours aménagé à l'issue du projet
(Cochez une des deux cases) Associé à un bâtiment Fixe Associé à une cabane Mobile

Nombre total d'arbres isolés sur le parcours : Nbr d'équivalents arbres : ____

Longueur totale de haies à prendre en compte : mètres linéaires Nbr d'équivalents arbres : ____
Bosquets à prendre en compte : m2 Nbr d'équivalents arbres : ____
Longueur totale de lisières à prendre en compte : mètres linéaires Nbr d'équivalents arbres : ____
Nombre Total d'équivalents arbres (A) : ____
Surface totale du parcours en Ha (B) : ____ **Nbr d'équivalents arbres /Ha : (A)/(B) : ____**

Identification du parcours (par exemple numéro sur le plan fourni) : _____
(Cochez une des deux cases) Parcours arboré déjà existant Parcours aménagé à l'issue du projet
(Cochez une des deux cases) Associé à un bâtiment Fixe Associé à une cabane Mobile
Nombre total d'arbres isolés sur le parcours : Nbr d'équivalents arbres : ____
Longueur totale de haies à prendre en compte : mètres linéaires Nbr d'équivalents arbres : ____
Bosquets à prendre en compte : m2 Nbr d'équivalents arbres : ____
Longueur totale de lisières à prendre en compte : mètres linéaires Nbr d'équivalents arbres : ____
Nombre Total d'équivalents arbres (A) : ____
Surface totale du parcours en Ha (B) : ____ **Nbr d'équivalents arbres /Ha : (A)/(B) : ____**

Identification du parcours (par exemple numéro sur le plan fourni) : _____
(Cochez une des deux cases) Parcours arboré déjà existant Parcours aménagé à l'issue du projet
(Cochez une des deux cases) Associé à un bâtiment Fixe Associé à une cabane Mobile
Nombre total d'arbres isolés sur le parcours : Nbr d'équivalents arbres : ____
Longueur totale de haies à prendre en compte : mètres linéaires Nbr d'équivalents arbres : ____
Bosquets à prendre en compte : m2 Nbr d'équivalents arbres : ____
Longueur totale de lisières à prendre en compte : mètres linéaires Nbr d'équivalents arbres : ____
Nombre Total d'équivalents arbres (A) : ____
Surface totale du parcours en Ha (B) : ____ **Nbr d'équivalents arbres /Ha : (A)/(B) : ____**

AVANT PROJET

Je soussigné, représentant l'exploitation

J'atteste, nous attestons l'exactitude des informations fournies dans ce document (pour les GAEC signature de tous les associés).

Je m'engage à ce qu'au plus tard au moment de la demande de solde de mon dossier PCAE PME, **au moins un des parcours associés à chaque bâtiment sur lequel porte le projet soit arboré et corresponde aux caractéristiques décrites dans la présente attestation.**

Fait à : Le :

APRES PROJET

Je soussigné, représentant l'exploitation

J'atteste, nous attestons l'exactitude des informations fournies dans ce document (pour les GAEC signature de tous les associés).

Je déclare sur l'honneur, qu'au moins un des parcours associés à chaque bâtiment sur lequel a porté le projet est arboré et correspond aux caractéristiques décrites dans la présente attestation.

Fait à : Le :

ANNEXE 4 : Attestation d'engagement et/ou d'agrément à la démarche HVE

NEO
TERRA



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les
Zones Rurales

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION



 <p>RÉGION Nouvelle- Aquitaine</p>	<p style="text-align: center;">ENGAGEMENT</p> <p style="text-align: center;">dans une démarche de</p> <p style="text-align: center;">CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE (niveau 3 « Haute Valeur Environnementale »)</p>
--	--

ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE DE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE NIVEAU 3

1. Je m'engage dans une démarche de certification environnementale de niveau 3 - HVE – Haute Valeur Environnementale : HVE-Nouvelle Aquitaine, ou toute autre certification HVE
2. J'ai bien pris connaissance du cahier des charges de cette certification et des modalités et délais pour être certifié.
3. J'ai bien pris connaissance que le document prouvant la certification (certificat) devra être fourni au plus tard au moment de la demande de paiement du solde de ma demande d'aide.
4. J'ai bien pris connaissance qu'en cas d'absence de certification, le solde de l'aide ne sera pas versé, et les éventuels acomptes qui auraient été versés devront être remboursés.

Nom de l'exploitation :		Nom(s) et Signature(s) de l'exploitant, du gérant en cas de forme sociétaire ou tous les associés en cas de GAEC :	
-------------------------	--	--	--

IL EST RECOMMANDE AU PORTEUR DE PROJET DE SE RAPPROCHER D'UNE STRUCTURE REFERENTE HVE DÈS LE MONTAGE DE CE DOSSIER. CETTE STRUCTURE POURRA REALISER UN PREMIER DIAGNOSTIC PERMETTANT D'IDENTIFIER LES MODIFICATIONS DE PRATIQUES A ENVISAGER POUR ATTEINDRE LA CERTIFICATION.

Liste des structures référentes (mise à jour périodiquement) téléchargeable sur :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/certification-environnementale-hve-haute-valeur-environnementale-accompagnement-des-exploitations>

ANNEXE 5 : Cahier des charges relatif à l'autodiagnostic ou diagnostic global énergie-GES des exploitations (Phase 2)



NB/ Le terme diagnostic sera utilisé et sous entendra le terme auto-diagnostic également.

1 – Introduction

Le présent cahier des charges concerne les diagnostics énergie-GES réalisés dans les exploitations agricoles et exigés pour certains investissements dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE).

Il précise le contenu minimal des informations apportées par l'outil utilisé par l'exploitation diagnostiquée, apportant toute garantie de transparence et d'objectivité, ainsi que des recommandations sur la présentation des résultats.

2 – Objectif et définition du diagnostic énergie-GES

L'objectif général du diagnostic est d'établir le bilan énergétique et de gaz à effet de serre de l'exploitation. Il est réalisé dans le but d'accompagner les agriculteurs dans les choix d'investissements lui permettant une réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie, notamment la réduction de la dépendance aux énergies non renouvelables.

Il peut se concevoir comme une première étape de sensibilisation, ouvrant la voie à un diagnostic plus complet et un ensemble de démarches de progrès.

Il s'appuie sur des éléments clés de l'exploitation agricole : le cheptel et les produits animaux, l'assolement et les produits végétaux, les intrants, les pratiques de fertilisation, les bâtiments et matériels utilisés et les équipements d'économies d'énergies ou de production d'énergies renouvelables.

a- Partie énergie

D'un point de vue opérationnel, le diagnostic énergétique d'une exploitation agricole vise à élaborer un bilan de la situation énergétique globale de l'entreprise.

Le diagnostic énergie permet :

- de faire un état des lieux de la quantité d'énergie directe et indirecte consommée par l'exploitation agricole ;
- d'évaluer la performance énergétique sur la base d'indicateurs le cas échéant ; La consommation d'énergie directe est liée à l'utilisation des produits pétroliers (fioul domestique, fioul lourd, gazole non routier, gaz naturel, gaz butane – propane), de l'électricité ainsi que des lubrifiants qui y sont généralement associés dans les outils de diagnostic. Elle inclut l'énergie directe utilisée par des tiers sur l'exploitation (entreprises etc).

La consommation d'énergie indirecte comprend celle utilisée pour la fabrication des intrants (fertilisation, aliments du bétail, semences, phytosanitaires...), y compris leur transport depuis les lieux de production jusqu'à l'exploitation, et pour la fabrication du matériel et des bâtiments.

b- Partie GES

Le diagnostic GES permet :

- de faire un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre (GES), de l'exploitation agricole ;
- de faire un état des lieux du stockage et du relargage de carbone sur les terres de l'exploitation
- de se comparer à des exploitations similaires le cas échéant Les émissions de GES comprennent à minima les émissions de dioxyde de carbone, de méthane et de protoxyde d'azote dues à la consommation d'énergie, aux animaux et à la fertilisation, et au carbone des sols.

c. Données minimales à fournir :

1. Consommations totales d'énergie

Type de consommation (unités : GJ/an - % de la consommation totale- GJ/ha - GJ/unité)

Produits pétroliers et gaz

Électricité

Engrais

Aliments bétail

Autres

TOTAL consommation énergie

Production éventuelle d'énergies renouvelables

TOTAL bilan énergie

2. Emissions totales de GES

Sources d'émissions (teqCO₂/an - % des émissions totales - teqCO₂/ha teqCO₂/unité)

Énergies directes

Fabrication intrants

Fermentation entérique animaux

Stockage déjections d'élevage

Sols agricoles

TOTAL EMISSIONS BRUTES

Variation annuelle de stock carbone (sols et bois)

GES évités par les énergies renouvelables

TOTAL EMISSIONS NETTES

3 – Traitement et analyse

Une interface ad hoc permet de saisir les données d'entrée (description de l'exploitation,

énergie directe et indirecte), d'effectuer les traitements nécessaires et de fournir des résultats sous forme de tableaux et de graphiques ; dans certains cas des références régionales pour la comparaison de l'exploitation sont proposées.

Tout outil élaboré ou validé par un institut de recherche ou un institut technique reconnu qui fournit les éléments minimaux indiqués dans la présente annexe peut être utilisé. L'outil peut être régional ou national. A titre d'exemple, les logiciel Dialecte (<https://solagro.org/dialecte-util-4>), CAP'2ER ou « jediagnostiquemaferme » peuvent être utilisés.

4 – Rapport de diagnostic

Ce rapport comprendra notamment :

- le nom de l'auto-diagnostic utilisé ;
- un descriptif simplifié de l'exploitation agricole et des principaux équipements :
 - SAU
 - taille du cheptel en UGB
 - type de production majoritaire
 - production laitière annuelle si présente

- un bilan des consommations énergétiques et émissions des gaz à effet de serre de l'exploitation sur une année avec la répartition par poste cf point c.; Ces éléments devront être rassemblés sur une page, afin d'en faciliter l'extraction et la collecte.

Annexe 6

ATTESTATION SUR L'HONNEUR PORTANT SUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS LEGALES, ADMINISTRATIVES, SOCIALES, FISCALES ET COMPTABLES

Nom – Prénom du demandeur :

Nom – Prénom du représentant légal :

Adresse :

CP- Ville :

N° SIRET :

N° fiscal :

Votre numéro fiscal figure sur votre dernier avis d'imposition, dans le cadre intitulé "vos références". Ce numéro est composé de 1-3 chiffres suivis d'une lettre.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du ministère de l'action et des comptes publics du 21 août 2018, pris en application de l'article 3 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement :

J'atteste sur l'honneur que l'organisme / l'entreprise que je représente est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables

Je prends connaissance des informations suivantes (art. L114-8 et L114-10 du code des relations entre le public et l'administration – CRPA -) :

- L'administration se procure directement auprès d'autres administrations les informations ou données justificatives de cette attestation de l'honneur.

- Le demandeur peut exercer son droit d'accès et de rectification sur les informations et données concernées.

- En cas d'impossibilité technique à l'obtention des données directement auprès d'une autre administration, il est possible que le service instructeur les réclame au demandeur

- Les échanges entre administrations se font dans les conditions suivantes (art. L114-9 ; R114-9-5 et R114-9-6 du CRPA) :

- Sous forme électronique, par traitement automatisé assurant la traçabilité des échanges,
- Mise en œuvre du Référentiel Général de Sécurité (RGS)

Fait à, le

Nom, prénom et signature(s) du demandeur gérant, du représentant légal ou, pour un GAEC, de chaque associé

Cachet

Nota Bene

Ne pas oublier de joindre les pièces justificatives en l'espèce : vous pouvez vous référer aux logigrammes ci-après pour déterminer les éléments nécessaires à la complétude de votre demande d'aide selon votre situation

Logigrammes permettant de déterminer les pièces justificatives à fournir concernant la régularité fiscale et sociale pour compléter votre demande d'aide selon votre situation :

Attestation de régularité fiscale (ARF)

Pièces à fournir selon votre situation*

Le bénéficiaire est une personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés ?

oui

non

Vous n'avez pas besoin de fournir de justificatifs

Le service instructeur récupérera auprès de la DGFiP (Direction générale des Finances publiques) votre ARF. Pour rappel, cette attestation établit votre régularité au regard de l'impôt sur les sociétés, des déclarations (résultats et TVA) et du paiement de la TVA

Votre exploitation est-elle assujettie à la TVA ?

oui

non

Vous devez fournir pour l'exploitation une ARF au regard des obligations en matière de déclaration (TVA et résultat) et de paiement de la TVA, et, pour chaque membre, une ARF par rapport à sa situation individuelle

Vous pouvez les obtenir :

- Soit via le formulaire 3666-SD** (feuillet 1 et 2) sur le site des Impôts (www.impots.gouv.fr)
- Soit en les demandant directement aux services des impôts (services des impôts des entreprises)

Vous devez fournir pour l'exploitation un justificatif d'adhésion au régime forfaitaire de la TVA et, pour chaque membre, une ARF par rapport à sa situation individuelle

Vous pouvez obtenir l'ARF :

- Soit via le formulaire 3666-SD** (feuillet 2) sur le site des Impôts (www.impots.gouv.fr)
- Soit en demandant directement aux services des impôts (services des impôts des entreprises)

* Le contrôle de la régularité fiscale ne s'applique pas aux collectivités locales, établissements publics ou autre personne de droit public

** Cerfa n° 10640*20 et n° 50291#20

Attestation de régularité sociale

Pièces à fournir selon votre situation

Votre exploitation emploie-t-elle des salariés ?

oui

non

Votre exploitation compte-t-elle des exploitants assujettis au régime des non-salariés agricoles ?

oui

non

Pour chaque exploitant assujetti au régime des non-salariés agricoles, vous devez fournir l'attestation individuelle de régularité sociale MSA

Vous devez fournir :

- l'attestation de régularité sociale relative aux salariés
- l'attestation individuelle de régularité sociale MSA pour chaque exploitant assujetti au régime des non-salariés agricoles

Vous devez fournir une attestation de régularité sociale relative aux salariés

Annexe 7 : Engagement dans une démarche de non augmentation de la production annuelle de palmipèdes prêt-à-engraisser sur la base d'une référence de production attestée par la structure d'agrément PalmiG Confiance.

Je / nous soussigné(s) , représentant l'exploitation , atteste / attestons sur l'honneur de **mon / notre engagement dans une démarche de non augmentation de ma / notre production annuelle de palmipèdes PAE pendant les 5 années suivant la date d'attribution de la subvention¹⁰**, par rapport à la meilleure des productions annuelles de palmipèdes PAE 2018 et 2019, ou par rapport à une autre année de référence dans le cas de circonstances exceptionnelles ou cas de force majeure, ou par rapport à la production annuelle prévue dans mon plan d'entreprise, mon étude économique prévisionnelle ou mon plan d'affaires dans le cas de JA / NI installés sans référence historique.

Fait le/...../..... À

Signature (de tous les associés si personne morale) :

Attestation par la structure d'agrément PalmiG Confiance de la référence de production sur laquelle se base la démarche de non augmentation de la production annuelle de palmipèdes PAE de l'exploitation :

Nom de l'intervenant qui a réalisé l'audit PalmiGConfiance : _____

Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

Atteste que d'après les informations fournies par le(s) exploitant(s), la référence de production annuelle de palmipèdes PAE à ne pas dépasser pendant les 5 années suivant la date d'attribution de la subvention s'établie à : _____ palmipèdes PAE/an. Cette référence correspond à la production annuelle : _____ (veuillez préciser l'année ou le document retenu(e) pour établir cette référence).

Fait le : ___/___/___ A : _____

Signature de l'intervenant et Cachet de l'organisme :

L'ensemble des éléments ayant servi à l'établissement de la référence de production et permettant de vérifier le respect de l'engagement de non augmentation de la production annuelle de palmipèdes PAE par rapport à cette référence doit être tenus à disposition en cas de contrôle

¹⁰ Date de la décision juridique

Annexe 7 Bis : Attestation de la structure d'agrément PalmiG Confiance de mise en œuvre effective de la démarche de non augmentation de la production annuelle de palmipèdes PAE par rapport à la référence établie

Nom de l'intervenant qui a réalisé l'audit PalmiG Confiance : _____

Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

**Atteste que d'après les informations fournies à cette date, le(s) bénéficiaire(s) _____
représentant l'exploitation _____ est (sont) effectivement
engagé(s) dans une démarche de non accroissement de la production annuelle de palmipèdes PAE par rapport à la
production de référence établie à _____ palmipèdes PAE/an.**

Fait le : ____/____/____ A : _____

Signature de l'intervenant et Cachet de l'organisme :

L'ensemble des éléments ayant servi à l'établissement de la référence de production et permettant de vérifier le respect de l'engagement de non augmentation de la production annuelle de palmipèdes PAE par rapport à cette référence doit être tenu à disposition en cas de contrôle

Annexe 8 : Engagement, attesté par la structure d'agrément PalmiG Confiance, dans une démarche de mise en œuvre des règles techniques professionnelles en vue de sécuriser la production vis-à-vis du risque sanitaire dans la filière palmipèdes à foie gras, établies dans l'accord interprofessionnel du 4 octobre 2021

Je / nous soussigné(s) , représentant l'exploitation , atteste / attestons avoir pris connaissance de l'accord interprofessionnel définissant les règles techniques professionnelles en vue de sécuriser la production vis-à-vis du risque sanitaire dans la filière palmipèdes à foie gras, établies dans l'accord interprofessionnel du 4 octobre 2021¹¹. Je m'engage / nous nous engageons à mettre en œuvre sans délai ces règles techniques dans mon / notre élevage.

Veuillez décrire la démarche entreprise pour vous conformer à cet accord, en particulier aux règles concernant la durée du vide sanitaire et la mise à l'abri des palmipèdes PAE en période à risque :

Fait le/...../..... À

Signature (de tous les associés si GAEC) :

Attestation par la structure d'agrément PalmiG Confiance de l'application de l'accord interprofessionnel sur l'atelier de production de palmipèdes PAE de l'exploitation :

¹¹ Arrêté du 4 novembre 2021 portant extension de l'accord interprofessionnel conclu le 4 octobre 2021 dans le cadre du comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (CIFOG) relatif à la sécurisation de la production vis-à-vis du risque sanitaire dans la filière palmipèdes à foie gras

Nom de l'intervenant qui a réalisé l'audit PalmiG Confiance : _____

Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

Atteste que d'après les informations fournies par le(s) exploitant(s), les pratiques mises en place et les dispositions prises sont en cohérence avec les règles techniques professionnelles en vue de sécuriser la production vis-à-vis du risque sanitaire dans la filière palmipèdes à foie gras présentées dans l'accord interprofessionnel du 4 octobre 2021, notamment celles concernant la durée du vide sanitaire et les conditions de mises en place.

Fait le : ____/____/____

A : _____

Signature de l'intervenant et Cachet de l'organisme :

L'ensemble des éléments permettant de vérifier le respect de l'accord interprofessionnel définissant les règles techniques professionnelles en vue de sécuriser la production vis-à-vis du risque sanitaire dans la filière palmipèdes à foie gras, doit être tenu à disposition en cas de contrôle.

Annexe 8 Bis : Attestation de la structure d'agrément PalmiG Confiance du respect des règles techniques professionnelles établies dans l'accord interprofessionnel du 4 octobre 2021

Nom de l'intervenant qui a réalisé l'audit PalmiG Confiance : _____

Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

Atteste que d'après les informations fournies par le(s) exploitant(s), les pratiques d'élevage de l'exploitation _____ respectent bien les règles techniques professionnelles en vue de sécuriser la production vis-à-vis du risque sanitaire dans la filière palmipèdes à foie gras présentées dans l'accord interprofessionnel du 4 octobre 2021, notamment celles concernant la durée du vide sanitaire et les conditions de mises en place.

Fait le : ____/____/____

A : _____

Signature de l'intervenant et Cachet de l'organisme :

L'ensemble des éléments permettant de vérifier le respect de l'accord interprofessionnel définissant les règles techniques professionnelles en vue de sécuriser la production vis-à-vis du risque sanitaire dans la filière palmipèdes à foie gras, doit être tenu à disposition en cas de contrôle.

		TOTAL HT (4)												
		Pour les ateliers d'engraissement ayant coché le critère « bâtiment performant pour la biosécurité et/ou le confort thermique » : Dont montant total HT des investissements liés à l'isolation des bâtiments												

Nom et Prénom du bénéficiaire

Date et signature

Nom et Prénom de l'agent instructeur

Date et signature

Catégorie 5 : Diagnostics	Nom de l'investissement (1 ligne par investissement)	Devis choisi par le bénéficiaire			Devis non retenus par le bénéficiaire (coût raisonnable)						Référentiel national	Cadre réservé à l'administration			
		N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis	N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis	N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis		Dépense retenue (HT)	éligible	Dépense retenue (HT) raisonnable (application nécessaire plafond 15%)	moyen de justification du coût raisonnable (devis, référentiel) / observations
		TOTAL HT (5)													

FRAIS GENEREAUX	Nom de l'investissement (1 ligne par investissement)	Devis choisi par le bénéficiaire			Devis non retenus par le bénéficiaire (coût raisonnable)						Référentiel national	Cadre réservé à l'administration			
		N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis	N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis	N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis		Dépense retenue (HT)	éligible	Dépense retenue (HT) raisonnable (application nécessaire plafond 15%)	moyen de justification du coût raisonnable (devis, référentiel) / observations
		TOTAL HT (6)													

		Montant demandé par bénéficiaire	
(A) Montant total (HT du projet) (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)			
(B) TOTAL HT des investissements du paragraphe 2.2.1 « Qualité de l'air, température, humidité et ventilation » et liés à l'isolation des bâtiments		(B)/(A) en % :	

Montant éligible retenu	Montant raisonnable retenu
-------------------------	----------------------------
